

BARREAU DE TOULOUSE

---

ÉLOGE

DE

**M<sup>e</sup> Henri EBELOT**

---

DISCOURS

Prononcé le 27 Novembre 1910

A LA RENTRÉE SOLENNELLE

DE LA

CONFÉRENCE DES AVOCATS STAGIAIRES

PAR

**M<sup>e</sup> André THOUROUDE**

AVOGAT A LA COUR D'APPEL DE TOULOUSE  
LAURÉAT DE LA CONFÉRENCE (PRIN ALEXANDRE FOURTANIÉ)



TOULOUSE

IMPRIMERIE SEBILLE

2, RUE ROMIGUIÈRES, 2

—  
1910

*à M. Raymond Coste*

*cordial hommage*

**ÉLOGE**

DE

*Henri Ébelot*

**M<sup>e</sup> Henri ÉBELOT**

---

MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT (1),  
MONSIEUR LE BATONNIER (2),  
MESSIEURS,

Le soleil du Midi qui, mieux que tout autre, sait faire éclore la poésie dans les cœurs et les chansons sur les lèvres, a toujours eu encore l'enviable privilège de rendre les bouches éloquentes ; aussi il est peu de villes de France, dont le Barreau puisse s'enorgueillir, comme Toulouse, d'une lignée ininterrompue et magnifique de grands orateurs judiciaires.

C'est une de ces hautes figures que, dans l'éloge traditionnel qui m'est réservé, j'essaierai de faire revivre devant vous. Je ne me dissimule nullement les difficultés de ma tâche, car je vais vous parler d'un homme que ma jeunesse m'a empêché de connaître alors que beaucoup d'entre vous avez vécu à côté de lui dans ce Palais et avez pieusement conservé le souvenir de son grand talent. Je crains bien que, le comparant

(1) M. Dormand.

(2) M<sup>e</sup> Boscredon.

au modèle, vous ne trouviez le portrait terne et peu ressemblant.

Une autre difficulté que j'ai rencontrée et que rencontreront tous ceux qui voudront étudier l'œuvre d'un de nos grands avocats toulousains, c'est leur trop grande facilité, leur merveilleuse faculté d'improvisation. Ils n'écrivent — et particulièrement celui dont j'ai entrepris de retracer l'existence — jamais rien. Ils se contentent de parler et leurs paroles s'envolent sans laisser d'autres traces palpables que, dans de poudreux recueils de jurisprudence, quelques arrêts guindés et froids, prix jadis accordés aux vainqueurs de brillantes joutes oratoires.

Heureusement que, pour me venir en aide, j'ai eu la fidèle mémoire de mes confrères et leur inépuisable obligeance. Qu'ils veuillent bien considérer ce discours comme leur œuvre et recevoir mes plus reconnaissants remerciements (1).

\*\*\*

Henri Ebelot était originaire de Saint-Gaudens.

1) Je dois ici nommer Mes Louis et Charles Ebelot, Mes de Laportalière, Peyrusse, Pillore, Piou, Pujos et Teulé, MM. le premier président Caze, le président Amilhau, le conseiller honoraire Jordain, M<sup>me</sup> Lestrade de Saint-Gresse, MM. Alfred Ebelot, Camparan et Reséguier.

Ces montagnes, il les aimera toute sa vie d'un fervent et fidèle amour. Tout jeune, on raconte qu'il s'évadait du collège, au grand émoi de ses parents et de ses maîtres, et qu'il s'enfuyait vers les monts voisins, escaladant les cimes, vivant en pleine nature, couchant sous les sapins, ne se nourrissant que de mûres ou de fruits sauvages.

Plus tard, lorsque, devenu homme, il dut quitter Saint-Gaudens pour Toulouse, ce ne fut qu'avec peine qu'il s'exila loin de ses montagnes chéries. Plus tard encore, c'est au milieu d'elles, dans son beau château de Marignac, que, chaque vacances, il revint fidèlement se fixer.

Dès son jeune âge, il subit ainsi cette influence si caractérisée que la montagne exerce sur l'homme. Par les spectacles grandioses qu'elle lui offre, elle exalte son âme, la détache de tout ce qui est bas et mesquin, petit et affecté, et ne lui donne à admirer que des spectacles d'une sauvage et imposante grandeur.

Le premier spectacle que ses yeux d'enfant contemplèrent fut celui des Pyrénées toutes proches. Ce fut vers elles qu'il dirigea ses premières promenades.

Celui qui les gravit devient tenace et rude dans l'effort : lorsqu'il arrête sa marche, en présence des panoramas immenses qui se déroulent devant ses yeux, il éprouve une sorte d'ivresse

joyeuse à dominer les choses, à contempler à ses pieds l'espace infini et ce n'est plus qu'avec pitié qu'il regarde, au loin, les minuscules habitations des hommes.

La montagne fait voir haut et loin.

Toute sa vie Ebelot restera un peu un montagnard : il ne verra jamais les choses par leurs petits côtés, il les dominera toujours : si nous regardons où ont été se fixer ses regards, nous les retrouvons toujours tournés vers de larges horizons. Il aura aussi la nature du montagnard, âpre et volontaire, ami fidèle, mais robuste adversaire, ardent sans exubérance, fermé parce que réfléchi, l'esprit toujours occupé de nobles et grandes pensées. Il en aura aussi l'allure fière, la stature élevée, l'aspect vigoureux et fort et aussi cet air grave qui se nuance de je ne sais quel altier dédain.

Ebelot naquit le 20 août 1831.

Il eut ainsi son enfance bercée par les plus beaux chants du Romantisme ; bercée, que dis-je, grisée même parfois, car il se passionna tout jeune pour la poésie. Il aurait voulu ne s'occuper que d'elle et, lorsque, plus tard, il fut forcé de s'inscrire au Barreau, il n'en conserva pas moins pour la vie le goût des beaux vers, l'enthousiasme littéraire et, jusqu'à ses derniers jours, un de ses plus grands plaisirs était encore, le dimanche, à la table de famille, de lire aux

siens quelques passages de ses poètes chéris.

Du romantisme il prit l'amour des individualités nettement accusées. Pour sa part, il ne voulut par être quelque chose, mais quelqu'un : partout aussi où il passa, au barreau comme à la mairie, apporta-t-il un cachet nettement personnel.

Du romantisme il prit peut-être encore l'horreur des « philistins », de tous ceux qu'avec un infini mépris il appelait les « imbéciles » et qu'il déclarait ne pouvoir souffrir, dédain qui transparaissait dans sa physionomie hautaine et contribuait à lui donner une fière allure d'aristocrate.

Le père d'Henri Ebelot était inscrit comme avocat au barreau de Saint-Gaudens. C'était un homme très érudit, d'esprit chercheur, de grands loisirs, documenté sur toutes choses. C'est en sa compagnie, dans les longues promenades qu'ils faisaient ensemble, que la curiosité intellectuelle du jeune Henri Ebelot fut rapidement excitée et toujours tenue en éveil.

Au collège de Saint-Gaudens, il se montra parfois écolier fantasque, affirmant devant ses maîtres un peu effrayés un caractère téméraire, audacieux, quoique toujours chevaleresque.

C'était le type de l'élève amateur. C'est ainsi que, lors de son baccalauréat, après avoir subi une interrogation de mathématiques plus que

raible, il étonna son examinateur d'histoire M. Bari, non seulement par sa mémoire impeccable, mais aussi par la hauteur et l'élévation de ses vues, si bien que celui-ci, émerveillé, se fit présenter à son père pour le féliciter, inviter ce candidat exceptionnel à l'aller voir et devint pour le restant de sa vie un de ses meilleurs amis.

Au sortir du collège, Ebelot ne rêvait que de poésie.

Tandis que ses parents voulaient lui faire commencer son droit à Saint-Gaudens, lui voulait s'en aller à Paris, afin de se mêler au mouvement littéraire, afin d'approcher les grands poètes, Lamartine surtout, qu'il considéra toujours comme le prince des poètes et pour lequel il conserva toute la vie une admiration passionnée.

Or, un jour qu'il accompagnait à la diligence un de ses amis qui, après un congé, regagnait l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, après qu'il lui eut exprimé combien il l'enviait d'aller à Paris, celui-ci, en riant, dans une boutade, lui dit de l'accompagner. La diligence s'ébranlait ; Henri Ebelot, sans prévenir parents ni amis, sans bagages et sans argent, sans plus réfléchir, s'élança dans la voiture, et voilà notre jeune homme de dix-sept ans parti pour la capitale.

Une fois arrivé, il se rend de suite chez Lamartine, alors ministre des affaires étrangères — on était en 1848. Il insiste tant et si bien qu'il réussit à être introduit auprès de lui. Après un moment d'émotion, il lui déclare sa joie de le voir et lui dit qu'il n'est venu du fond de sa province que dans ce but ; il lui exprime toute l'admiration enthousiaste qu'il a pour ses œuvres : « Je les sais toutes par cœur », et le voilà qui déclame avec feu de longues tirades de *Jocelyn*. Puis il supplie Lamartine de le garder auprès de lui : « Je ne veux pas vous quitter. Donnez-moi un emploi, si petit soit-il, d'où je puisse chaque jour vous voir, être un peu mêlé à votre vie ! Comme vous, ajouta-t-il, dévoilant ses secrètes espérances, je voudrais être poète. D'ailleurs je le suis un peu. » Et le voilà débitant devant Lamartine, étonné et amusé, quelques-unes de ses propres poésies. Celui-ci, très embarrassé par ce fervent disciple, mais séduit par son intelligence et sa hardiesse, par la nature ardente et riche que trahissait cette démarche inconsidérée, l'invita finalement à partager son frugal déjeuner.

Ne pouvant l'attacher à sa personne, à cause de son trop jeune âge, il demanda à son ami Bonjean, alors avocat à la Cour de Cassation, de le prendre dans son cabinet.

Ebelot y passa quelque temps, aux appointe-

ments de cent francs par mois. C'est là qu'il fit la connaissance d'un clerc, M. Puységur, qui devint, plus tard, président à Saint-Gaudens et conseiller à Toulouse, et qui, malgré la différence d'âge, s'attacha pour la vie à ce jeune homme qu'il avait vu arriver à Paris dans de si romanesques circonstances.

Mais Ebelot ne pouvait rester longtemps éloigné de ses chères montagnes. Il en avait la nostalgie et, en 1850, il rentra à Saint-Gaudens. Il y termina son droit.

Il y rêva surtout, il y rêva follement d'ambition et de gloire. Il continuait à faire des vers et envoyait ses amis, étudiants à Paris, les porter à la *Revue des Deux Mondes* ou à la *Revue de Paris*. Il était lui-même en correspondance suivie avec Maxime du Camp et Buloz. Il aurait bien voulu se lancer dans le journalisme et demandait conseil aux écrivains les plus en renom. On ne l'encouragea guère : Eugène Pelletan, entre autres, conseilla tous les métiers, le suicide même, plutôt que le journalisme.

Alors venaient pour lui les moments de grand découragement : « Je suis plus malheureux, plus triste et plus désintéressé de tout, écrivait-il à un de ses intimes, que je n'ai jamais été. Vous faites trop de fond sur moi, mes bons amis ; j'ai des moments brillants, mais les trois-quarts du temps je me sens parfaitement incapable de

toute autre chose que de rêver sottement. Il y a une expression pour ça ; je la mérite et je me l'applique : songe-creux » (1).

Son père voulait le faire inscrire au barreau et lui passer peu à peu ses affaires. Le jeune Henri reculait avec horreur : il croyait détester le droit et, puisqu'il était obligé de renoncer à la poésie et au journalisme, il aurait voulu choisir une carrière plus aventureuse qui aurait mieux satisfait son imagination ardente et son esprit avide de connaître, telle que le commissariat de marine.

Finalement pourtant il se résigna à répondre aux vœux de sa famille. Mais, voici ce qu'il en écrivait spirituellement à un de ses amis : « On veut me faire débiter. J'ai dû, devant la tristesse que je voyais à ma famille, le proposer moi-même. Ce n'est rien et ce sera fait dans un mois. Voici qui est plus grave : mon père veut me passer sa clientèle. C'est un engrenage inévitable : dans une usine, un tout petit rouage vous prend un fil de votre habit : ce n'est rien, mais avant que vous ayez eu le temps de vous reculer, la main est broyée, le bras ; l'homme n'est plus qu'un horrible morceau de chair. Tu as plaidé dix affaires, cette année. Cette année-ci tu plaideras tout le rôle de ton père ; te voilà

(1) Lettre à M. Verdalle.

établi, casé, étiqueté, empaillé, tu n'es plus un homme, tu es un mannequin. Marche, parle, vas, feuillette, écris, parle, parle : tu ne peux plus l'arrêter, tu es maintenant indispensable à ta famille. Mais pourtant, ajoutait-il, la littérature, l'art, la poésie, cela s'agite en moi. Je le sens, il lui faut une issue. Je ne suis pas fait pour le métier de cheval d'omnibus, qui consiste à aller, chargé d'un plus ou moins grand nombre de dossiers, de la maison à l'audience et de l'audience à la maison, chargé d'un plus ou moins grand nombre d'écus... » (1).

Telle était la crise d'âme romantique au milieu de laquelle se débattait Henri Ebelot, tour à tour rêvant des plus hautes destinées, méprisant sa petite ville natale comme indigne de remplir ses ambitions et, peu après, tombant dans le découragement et l'abattement les plus profonds. Il multipliait alors les rêveries au clair de lune et les longues promenades en montagne, recherchant des sites sauvages et grandioses en rapport avec l'exaltation de son âme. Un des rares survivants de cette époque passée nous le décrit comme un grand jeune homme, en habit bleu barbeau à boutons d'or, à la canne à pomme d'ivoire, à la démarche altière, qui,

(1) Lettre à M. Verdalle.

flâneur et inoccupé, promenait à travers les rues désertes de Saint-Gaudens l'orgueil de sa mélancolie solitaire.

Crise d'âme romantique que traversèrent un grand nombre d'hommes de cette génération, crise d'âme romantique qui étonnera les jeunes gens d'aujourd'hui, car ils n'en souffrent guère plus. Il en est bien peu, de nos jours, qui ne rêvent que de poésie et de littérature et les ambitions juvéniles, si elles n'ont point diminué d'intensité, se sont faites plus froides, plus tenaces, plus pratiques et plus mesurées.

\*\*\*

Ebelot devint donc, malgré ses répugnances, avocat à Saint-Gaudens. Il y resta près de quinze ans.

Saint-Gaudens comptait, à ce moment-là, des avocats fort distingués, tels que Souque, Lapène et Thévenin. Il ne tarda pas à prendre, parmi eux, une place hors de pair, affirmant, dès le début, les qualités maîtresses auxquelles il dû sa renommée.

Il fut bientôt rejoint au Palais par son ami, M. Puisségur, nommé président à Saint-Gaudens, qui fut tout heureux de voir grandir un talent qu'il avait jadis deviné. Il comprit rapidement que la place d'Ebelot n'était pas dans une petite ville et qu'il lui fallait un champ plus

vaste, plus en rapport avec sa valeur. Il lui conseilla d'aller se fixer à Toulouse.

Ebelot hésita longtemps. Il avait, au début, accepté cette carrière d'avocat comme un pis-aller et y était entré sans ambition. Aussi se défiait-il de lui-même et n'osait se croire, malgré les affectueuses assurances de ses amis, un avocat d'avenir.

C'est ainsi que jamais il n'avait osé suivre une affaire en appel et venir plaider devant la Cour de Toulouse.

Pourtant, un jour, M. Puisségur le décida. Il avait, en plaçant devant lui, développé une théorie juridique toute nouvelle, entièrement originale. Le Tribunal lui donna tort, mais, à la sortie de l'audience, M. Puisségur l'appela : « Nous venons de vous condamner, lui dit-il, parce que la jurisprudence est unanime en faveur de votre adversaire. Pourtant vous nous avez soutenu un système très intéressant et bien tentant ; il vous faut faire appel et je crois qu'il pourrait parfaitement triompher. De plus, cette affaire que vous avez merveilleusement plaidée, il vous faut la suivre devant la Cour de Toulouse. »

M<sup>e</sup> Ebelot hésita un peu, mais, vaincu par de si amicales instances, finit par céder et, quelques mois après, il vint plaider devant la Cour, toujours accompagné de M. Puisségur, qui, à chacun, demandait, fier comme s'il eût remporté un

succès personnel en entendant si bien critiquer son jugement : « Comment trouvez-vous mon petit avocat de Saint-Gaudens ? »

Le petit avocat de Saint-Gaudens, ne perdant nullement ses moyens parce qu'il plaidait devant M. le premier président Piou et contre M<sup>e</sup> de Saint-Gresse, remporta, en effet, un très beau succès.

Mais M<sup>e</sup> Ebelot, malgré qu'il eût repris confiance en lui-même, ne pouvait encore se décider à venir se fixer à Toulouse : il s'était marié à Saint-Gaudens, avait déjà des enfants et craignait, en abandonnant une situation modeste mais sûre, de sacrifier la proie pour l'ombre. Il fallut toutes les instances de M<sup>es</sup> de Saint-Gresse et Albert, qui étaient devenus ses amis, et surtout de M. Puységur, le guide le plus écouté, pour le décider à se faire inscrire, en 1865, à notre barreau.

La première année fut très dure. Malgré qu'il allât tous les jours très régulièrement au Palais, les clients ne le récompensaient guère de son assiduité. Il ne plaida que trois affaires et encore venaient-elles de Saint-Gaudens. Ce fût une année d'angoisse, presque de désespoir.

Mais, dès la deuxième année, les choses changèrent et il ne tarda bientôt plus à régner en maître à l'audience de la première Chambre de la Cour et du Tribunal. On fut même bientôt

obligé de changer à cause de lui, afin qu'il y pût plaider les jours d'audience de la première Chambre du Tribunal, qui, jusque-là, se trouvaient être les mêmes que ceux de la première Chambre de la Cour.

Sa supériorité se manifesta dans les questions de nullité de donations et de testament, touchant à l'aliénation mentale. Il transforma entièrement la façon de plaider ces sortes d'affaires, autrefois traitées fort légèrement. Il les envisagea au point de vue scientifique, discutant à fond ces questions de médecine mentale, qu'il avait étudiées sous leurs aspects les plus variés et sur lesquelles il avait réuni, se tenant constamment au courant des publications nouvelles, une véritable bibliothèque.

Se plaçant toujours au point de vue scientifique, il était arrivé à critiquer victorieusement les rapports d'experts en écriture. Sur ce point encore, il innova, car toujours, avant lui, on s'était incliné sans oser les discuter, devant ces sortes de rapports.

Sa compétence était encore particulièrement reconnue dans tous les problèmes si délicats que soulève la loi sur les sociétés. Il la possédait admirablement ; peu de temps, en effet, après la promulgation de cette loi, il eut à plaider sur une de ses applications. Il étonna tout le monde

par sa façon si compréhensive d'interpréter cette loi nouvelle, par toutes les conséquences qu'il en tira, conséquences auxquelles son adversaire, qui était pourtant le rapporteur lui-même de la loi, n'avait jamais songé.

Il était encore remarquable dans toutes les causes soulevant des problèmes scientifiques, où il étonnait par la précision de son langage et par la puissance de ses démonstrations, ainsi que dans toutes les affaires sensationnelles d'interdiction, de divorce et de séparation de corps, où tout le monde admirait son éloquence émouvante, la hauteur de ses vues et la connaissance profonde du cœur humain.

Il eût eu autant de succès au criminel qu'au civil, s'il ne se fût éloigné volontairement de la Cour d'assises. Il répugnait à rabaisser son grand talent, tout de finesses et de nuances, à la grossièreté de certains procédés, qu'il est souvent nécessaire d'employer devant le jury ; mais surtout sa nature impressionnable était tellement accablée par le sentiment de sa responsabilité, qu'un procès au criminel le jetait dans de véritables transes et que sa santé en était éprouvée. Voilà des scrupules qui étonneront beaucoup de jeunes stagiaires !

\*\*\*

On peut dire que, dans toutes les grandes

affaires qui se déroulèrent dans notre Palais, sa place fut marquée. Il était non seulement le grand avocat toulousain, mais le plus grand avocat du Midi, se partageant avec M<sup>es</sup> Lameunière et Roy de Clottes, dans les ressorts des Cours d'Agen, de Pau, de Bordeaux et de Montpellier, une souveraineté incontestée. Il se mesura avec les plus grands noms du barreau : Cléry, Jacquier, Martin-Feuillée, Dubuit, Dufaure, Jules Favre, Floquet, Waldeck-Rousseau, et jamais — je ne fais ici que répéter l'opinion unanime de ses contemporains — jamais il ne leur fut inférieur, plusieurs même disent qu'il les domina presque toujours.

Nous ne parlerons que de deux de ses plaidoiries les plus célèbres, celles qui ont laissée le plus de souvenirs, celles qu'il prononça pour ses amis MM. Constans et Ressayier.

M. Constans, dont la fortune politique, née à Toulouse, était alors à son apogée, avait été vivement pris à partie par divers journaux satiriques. L'un de ceux-ci, le *Triboulet*, dépassant vraiment la mesure, avait été jusqu'à l'accuser d'avoir commis, au début de sa carrière, certaines indécidables. M. Constans résolut de lui en demander compte devant le Tribunal de Toulouse et il confia la défense de ses droits et de son honneur à M<sup>e</sup> Ebelot.

Le procès du *Triboulet* fut « une belle jour-

née ». « Attirée par la nature de la cause aussi bien que par le renom des orateurs — le défenseur du *Triboulet* était le très spirituel M<sup>e</sup> Falateuf — par l'esprit frondeur qui sommeille au fond de tout Français, par le plaisir malin d'entendre révéler les débuts... difficiles d'un compatriote devenu l'un des hommes politiques les plus en vue et, par là-même, les plus attaqués, la foule avait envahi le prétoire.

« M<sup>e</sup> Ebelot était l'ami le plus dévoué de son client. Aussi ne plaida-t-il jamais avec tant de conviction. Le genre de polémique du *Triboulet* hantait son goût très marqué pour les luttes d'idées. Il témoigna son mépris à ce périodique en lui infligeant ces épithètes, à la manière de Juvénal, qu'avec un dédain suprême il lançait, en les contemplant de toute la hauteur de sa grande taille, à ceux qui n'avaient point son estime.

« Il le représente comme « un de ces journaux qui inoculent dans les veines du peuple ce virus intellectuel », comme « un débitant d'injures tirant des lettres de change sur la curiosité publique ». Il finit en adjurant les juges « de frapper à la bourse cette presse qui ne fait que des entreprises immorales et de lever un impôt sur elle, sous forme de condamnation sévère, pour tarir cette source de scandales ».

« A cette haute éloquence, M<sup>e</sup> Falateuf opposa la puissance de sa mordante ironie et la fine raillerie de son esprit parisien » (1). Malgré qu'il eût renouvelé, sous une forme plus académique, pour le plus grand plaisir du public de journalistes et de curieux qui encombraient la salle d'audience, les attaques de son client, celui-ci n'en fut pas moins sévèrement condamné par le Tribunal.

En vain releva-t-il appel. A la Cour, l'esprit de M<sup>e</sup> Falateuf s'acharna vainement contre le jugement qui fut confirmé après une nouvelle plaidoirie de M<sup>e</sup> Ebelot, splendide, comme la précédente, d'indignation vibrante et qui commençait ainsi, hardiment : « En écoutant mon honorable contradicteur, je songeais à ces deux vers de Boileau :

Qu'il n'est pas de serpent, ni de monstre odieux,  
Qui par l'art imité ne puisse plaire aux dieux. »

Plus mémorable encore fut le procès Rêsséguier.

M<sup>e</sup> Ebelot était l'ami personnel et l'ami politique de M. Rêsséguier, le directeur des Verreries de Carmaux. Il avait toujours été son avocat et avait pour lui plaidé déjà des procès fort intéres-

(1) Eloge de M<sup>e</sup> Falateuf, prononcé le 7 décembre 1902, par M<sup>e</sup> de Boyer-Montégut, p. 15-16. Lagarde et Sebille. Toulouse, 1902.

sants, notamment une affaire de contrefaçon contre M<sup>e</sup> Pouillet.

Mais, cette fois-ci, il y avait plus qu'un intérêt matériel en jeu. La question était plus haute ; elle avait une répercussion sociale et ce n'était plus un plaideur et quelques juristes qu'elle intéressait seulement, mais la France entière, toute la France qui travaille et qui pense.

A Carmaux, dans la verrerie dirigée par M. Ressayguier, une grève avait éclaté. Le conflit aurait pu recevoir une rapide solution si des tiers étrangers à l'industrie n'étaient intervenus, politiciens en quête de popularité, journaux en quête de campagnes d'agitation. Rapidement, sous l'influence de M. Jaurès, sous l'influence des articles sursaturés de haine et de violence de *La Dépêche* et de *La Petite République*, la grève, comme une plaie sur laquelle on eût versé un acide, s'était envenimée.

Tous les moyens avaient été mis en œuvre pour la rendre plus violente, pour la faire durer : conférences de M. Jaurès, dans lesquelles le député socialiste de Carmaux faisait passer l'ardeur révolutionnaire, dont, depuis quelque temps, il se reprend à faire gronder les accents indignés, et dans les journaux poursuivis, violentes campagnes d'injures. Tour à tour, le patron qui refusait de se soumettre était traité de

« drôle », de « misérable affameur », de « contrefacteur éhonté ». Il y avait même des menaces de mort, des excitations au crime, qui aboutirent à une tentative d'assassinat contre le directeur de la verrerie.

Puis, il y avait eu les campagnes de fausses nouvelles : pour décourager les ouvriers embauchés au loin par M. Rességuier, on publiait qu'il était faux — alors que c'était vrai — que les fours eussent été rallumés et que le travail eût repris.

Enfin auprès des ouvriers embauchés, on s'était livré à des tentatives de débauchage à l'aide de manœuvres frauduleuses, telles que l'annonce de fausses nouvelles, à l'aide aussi de menaces, quoique en ce temps-là les procédés de conversion des « renards » par la « chaussette à clous » et la « machine à bosseler » n'eussent point reçu encore tout le degré de perfectionnement actuel.

Les choses s'étaient si bien envenimées que la grève avait duré du 1<sup>er</sup> août jusqu'au mois de janvier et que, de ce chef, la Société des Verrières de Carmaux avaient subi une perte de plus de deux cent mille francs.

M. Rességuier, qui n'était point un de ces hommes de type flasque, qui courbent la tête sans protester sous le joug des violents, résolut d'obtenir réparation du préjudice qui lui avait été causé. Conseillé par son ami M<sup>e</sup> Ebelot, il

intenta contre M. Jaurès, contre *La Dépêche* et *La Petite République*. une action en dommages, non point devant le Tribunal correctionnel, mais devant le Tribunal civil.

C'était la première fois, depuis la loi de 1864 sur les grèves, que se posait devant les tribunaux la question de savoir si les députés et les journaux avaient le droit d'intervenir dans une grève pour la faire durer dans leur intérêt politique.

La théorie de M<sup>e</sup> Ebelot était toute nouvelle, toute personnelle. Il l'avait, avec ce génie créateur que tant de fois on eût l'occasion d'admirer, forgée de toutes pièces. Au début elle étonna tout le monde et provoqua même les sourires. Par la suite, il la développa avec tant de talent, il la défendit si victorieusement, qu'il réussit à l'imposer, sinon au Tribunal, du moins à la Cour et qu'il la fit définitivement entrer dans la jurisprudence.

Il se basait sur l'article 1382 du Code civil et sur l'article 414 du Code pénal qui punit quiconque, à l'aide de violences, voies de fait, menaces ou manœuvres frauduleuses, aura amené ou maintenu une cessation concertée de travail dans le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires ou de porter atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail. Mais ce n'était point comme délit que les manœuvres prévues par

l'article 414 étaient relevées, mais comme un simple quasi-délit donnant ouverture à une action en dommages, M. Ressayguier intentait devant la juridiction civile l'action accessoire qu'il aurait pu intenter devant la juridiction correctionnelle, s'il s'était porté partie civile après le prononcé de la peine réclamée par le ministère public pour violation de l'article 414.

On comprend que le développement de cette thèse alors toute neuve ait intéressé les juristes, qui longuement la discutèrent. C'était aussi toute l'opinion publique qui se passionnait.

Les grèves de Carmaux avaient été si violentes, la campagne menée autour d'elles par le leader du socialisme et ses journaux avait été si ardente, que ce procès Ressayguier prenait une importance nationale. Ce n'était plus une misérable question de personnes, c'était — je ne fais que reproduire les titres que portent en grosses lettres les journaux jaunis de l'époque — la lutte de « l'Industrie contre le Socialisme ».

Aussi, chaque fois que l'affaire vint devant le Tribunal et devant la Cour, le prétoire était envahi par le public des grands jours, magistrats et avocats accourus en grand nombre, correspondants de journaux parisiens et aussi, au delà de l'enceinte réservée, une foule effervescente, discutant passionnément les mille incidents du procès, suivant, successivement la rage

au cœur ou des éclairs de triomphe dans les yeux, la parole des différents orateurs.

On se montrait les avocats des défenseurs, tous des grands noms de la politique passée ou de la politique future : M<sup>e</sup> Goblet, qui se présentait pour *La Dépêche* ; M<sup>e</sup> Millerand, le défenseur et — alors ! — l'ami de M. Jaurès ; M<sup>e</sup> Viviani, l'avocat — qui venait tout juste de finir ses trois mois de suspension — de *La Petite République*.

Rarement M<sup>e</sup> Ebelot parla avec plus d'autorité. Il fit un exposé des faits d'une clarté lumineuse — et Dieu sait pourtant si les mille incidents de la grève étaient enchevêtrés ! — que, de temps en temps, soulignaient simplement les traits acérés d'une ironie pénétrante.

Il démontra, avec les accents de la plus noble indignation, que, sans les violences et manœuvres frauduleuses des défenseurs, jamais la grève ne se fut ainsi éternisée.

A la Cour d'appel, faisant allusion à son échec devant le Tribunal, il terminait enfin sa plaidoirie par cette belle péroraison, dont les phrases se déploient largement comme dans un morceau d'éloquence antique :

« Pareil à Agamemnon, qui ne voulait pas assister au sacrifice de sa fille, le Tribunal a ramené sur ses yeux un pan de sa toge, et il se figure qu'en ne regardant pas le péril et en ca-

chant sa tête, le péril n'avance pas sur nous.

« Si, Messieurs, il avance. Je ne dis pas en vertu de telle ou telle doctrine : je dis en vertu des actes que vous connaissez et que je vous souviens : ces actes, ces violences, ces diffamations, ces fausses nouvelles, ces embauchages et ces désembauchages, ces manœuvres frauduleuses, ces menaces de mort, cette atmosphère ensanglantée dans laquelle on nous fait respirer.

« Nous venons, nous, demander l'appui des magistrats, qui sont les protecteurs naturels de la raison et du droit.

« Si, par hésitation ou par erreur, la Justice ne voulait pas nous entendre, tout serait perdu, Messieurs, et l'invasion des barbares aurait fait un grand pas.

« Heureusement, ce n'est pas là le résultat que nous attendons de votre justice ! »

Ce ne fut pas, en effet, le résultat qui advint. Tandis que le Tribunal, présidé par M. Delmas, n'avait pas osé adopter jusqu'au bout la théorie de M<sup>e</sup> Ebelot, la première Chambre de la Cour, présidée par M. Amilhou, remplaçant M. le premier président Fabreguettes qui, à la suite des attaques dont il avait été l'objet, s'était de lui-même récusé, après des conclusions favorables de M. Demartial, procureur général, lui donna intégralement gain de cause.

Lorsqu'on cherche à analyser le talent de M<sup>e</sup> Ebelot et lorsqu'on se demande quelles furent ses qualités, on s'aperçoit qu'il les avait toutes.

Au début de la plaidoirie, sa voix, qui avait toujours conservé un certain accent du terroir, étonnait un peu : mais, au bout de quelques instants, on était saisi par la correction impeccable du langage, la beauté à la fois sobre et chaude de l'expression, la clarté de l'exposition, l'ordre du raisonnement, la puissance de la dialectique.

Deux qualités mettaient surtout M<sup>e</sup> Ebelot hors de pair : l'esprit philosophique et la puissance créatrice.

Après un rapide exposé des faits, très nettement il dégagait le point de droit ; d'un large coup d'aile il remontait aux principes, aux idées générales qui devaient dominer le débat, et c'étaient les grandes théories juridiques, théories de fautes, théorie des risques qui intervenaient ; il donnait aux juges l'impression que ce n'était point une misérable petite question de détail qu'ils avaient à trancher, mais un conflit entre le Droit et une de ses déviations.

Le rappel de la jurisprudence n'intervenait qu'en dernier lieu, d'une façon rapide, presque accessoire, uniquement pour confirmer la justesse de ses déductions logiques.

« Quand on a une question de droit à résou-

dre, disait-il dans un de ses discours de bâtonnat, il ne faut pas se cantonner dans un texte, l'analyser, le décomposer, découvrir dans les mots des intentions, des arrières-pensées qui étonneraient fort l'auteur de la loi, s'il assistait à cette vivisection...

« Lorsque le sens de la loi est douteux, ce n'est pas dans des querelles de mots, c'est dans la raison juridique qu'il faut chercher la solution, soit qu'on l'emprunte au système général du législateur en cette matière, soit que ce système général étant lui-même incertain, il faille remonter plus haut encore... » (1).

« Au risque d'avoir l'air de faire un jeu de mots, je vous dirai, Messieurs, qu'il faut remonter de l'étude de la loi à l'étude des lois, qui sont, dit Montesquieu, les rapports nécessaires qui découlent de la nature des choses.

« Cette seule définition suffit à vous apprendre que nous ne sommes déjà plus sur le terrain du droit pur. Nous sommes à ces confins où toutes les sciences de l'esprit se touchent, bien plus pour se pénétrer réciproquement que pour se limiter l'une l'autre.

« Vous ne cherchez à résoudre qu'un point de droit. Dans cette recherche du juste, vous passerez-vous du secours de l'économie politique, qui est la science de l'utile, ou de la morale, qui

(1) Discours de bâtonnat de M<sup>e</sup> Ebelot, 1879, p. 6-7.

est la science du bien? Ne vous faudra-t-il pas avoir recours à l'histoire afin de savoir ce que les événements du passé ont pu mêler d'alliage humain au métal impérissable? N'êtes-vous pas obligés de connaître le cœur dont les instincts ou les besoins gardent, mieux que toutes les lois, l'empreinte de la main qui créa les lois? » (1).

Cette méthode de plaider, en juriconsulte qui n'oublie point que le Droit est, selon la belle définition romaine, la science des choses divines et humaines, et que M<sup>e</sup> Ebelot décrivait si bien dans ses discours de bâtonnat, il l'appliquait tous les jours.

« Sa plaidoirie, nous disait un magistrat devant lequel il plaida très souvent, était construite un peu comme un poème : ce n'était point un enchaînement aride de syllogismes, péniblement entassés et pénibles à suivre, non : rapidement, en une large envolée, on était entraîné vers l'azur. De là-haut, toutes choses paraissent claires, nobles et belles et, sans cesse, apparaissaient des horizons insoupçonnés, dont le reflet venait jeter dans le débat une lumière nouvelle. Vous ne sauriez croire l'autorité que prenait cet homme sur nous : après l'avoir entendu, on était tellement conquis qu'il nous était difficile d'écou-

(1) Discours de bâtonnat de M<sup>e</sup> Ebelot, 1879, p. 12.

ter avec une impartialité bienveillante l'argumentation de son adversaire. »

M<sup>e</sup> Ebelot était d'ailleurs servi par une érudition profonde. Il avait tout lu et tout retenu. Lorsqu'il traitait une question scientifique, il étonnait tous les spécialistes par l'étendue et la précision de ses connaissances. En d'autres matières, c'étaient les poètes qui venaient donner leur charme à ses plaidoiries, ou bien des notions d'histoire, d'archéologie, de philosophie ou de théologie, un intérêt plus grave. Il eut eu horreur de ces spécialistes étroits et bornés, cantonnés dans leur science comme en un cachot, que le monde moderne tend à mettre en honneur et dont la formation tend de plus en plus à remplacer la culture générale si humaine de nos pères.

Une autre qualité qui faisait de M<sup>e</sup> Ebelot un redoutable adversaire, c'était sa puissance créatrice. Il enfantait perpétuellement des systèmes de droit.

Au point de vue juridique, tous les faits ne sont pas simples et d'un caractère nettement déterminés. Particulièrement ceux qui font l'objet d'un procès sont habituellement fort complexes ; les conventions litigieuses peuvent souvent se rattacher à des contrats ayant entre eux des points de ressemblance, tout en différant pourtant dans leurs conséquences.

M<sup>e</sup> Ebelot avait au plus haut point cette finesse, ce tact juridique qui permet de saisir la nuance caractérisant un fait confus, une convention douteuse. Mais que, d'ordinaire, la nuance échappe, elle devenait pour lui, lorsque cela lui était utile, le point principal autour duquel il bâtissait, avec sa connaissance profonde du droit, tout un système, si bien que son adversaire, qui souvent croyait n'avoir à discuter qu'une petite question de fait, se trouvait tout à coup en présence d'une théorie inattendue, présentée d'une façon très séduisante et qu'il devait à tout prix réfuter.

Cette réputation était d'autant plus difficile que, très souvent, la théorie présentée par M<sup>e</sup> Ebelot était une théorie toute nouvelle, que l'on n'avait jamais pu étudier, ni dans les recueils de jurisprudence, ni dans les ouvrages de droit, théorie toute personnelle qu'il venait de créer, ou théorie ancienne qu'il défendait avec des arguments nouveaux.

Et M<sup>e</sup> Ebelot avait l'invention tellement fertile qu'il lui arrivait souvent de bouleverser de fond en comble, en appel, le système qu'il avait soutenu en première instance, qu'il lui arriva même parfois, après la plaidoirie de son adversaire, d'abandonner entièrement ce qu'il avait soutenu et, dans une de ces répliques qui écrasaient son

contradictoire, de soutenir un nouveau système qu'il venait de créer en l'écoulant.

On conçoit aisément qu'avec M<sup>e</sup> Ebelot ses adversaires ne fussent jamais tranquilles, épiaient toujours la théorie imprévue contre laquelle il leur faudrait se défendre : il était la terreur des natures timides et des tempéraments mous qui, plus que sa verve mordante, craignaient son genre d'argumentation, qui les déconcertait et les troublait.

Lorsqu'on envisage l'influence de ces deux qualités si personnelles de M<sup>e</sup> Ebelot sur la manière de notre barreau, il faut reconnaître qu'elles firent de lui un novateur.

Le vieux barreau, habitué au droit écrit, se présentait à la barre avec un manuscrit et lisait sa plaidoirie : on remontait aux sources du droit romain et nombreuses étaient les citations latines.

Une deuxième période commence avec Philippe Féral, Timbal, Fourtanier, Albert : le Code civil a été promulgué, remplaçant le vieux droit écrit : tout paraît devenu très clair. Dès lors, on plaide surtout le fait : c'est l'exposé de la cause qui doit assurer la victoire.

Avec M<sup>e</sup> Ebelot s'ouvre une ère nouvelle : la jurisprudence a créé, complétant ou modifiant le Code, une foule de théories subtiles ; des lois

ultérieures, habituellement confuses, sont venues compliquer la législation : dès lors, le fait est une base dont le point de droit sera vivement dégagé : c'est la question juridique qui est posée, c'est l'application des principes qui est sollicitée, c'est la thèse qui est discutée, résolue et qui enrichit la jurisprudence. M<sup>e</sup> Ebelot a transformé la manière du barreau toulousain : il a été un véritable chef d'école (1).

À côté de ces deux qualités qui caractérisaient si puissamment son talent, il y en avait une foule d'autres qui les complétaient et les mettaient en valeur.

D'abord il n'abordait jamais la barre sans être absolument prêt : aussi ses plaidoiries ne présentaient jamais de lacunes. Chaque affaire était approfondie comme s'il n'eût eu cure d'aucune autre. Dans son cabinet, une éternelle cigarette aux lèvres, une tasse de café devant lui, ne prenant jamais aucune référence, il étudiait longuement le dossier, classant toutes les pièces par ordre chronologique, ce qui facilitait le classement des faits dans sa mémoire. C'est dans cette méditation prolongée qu'il construisait ces beaux systèmes de droit, qui assuraient ses succès à l'audience.

C'était là son principal travail, car il n'aimait

(1) Cf. Serville. Discours de bâtonnat, 1902, p. 14-15.

guère à recevoir clients ou avoués. Outre que c'était pour lui une perte de temps — et il était si occupé — il estimait que le dossier seul lui suffisait et que le client n'avait rien à lui apprendre. S'il en trouvait un de trop prolix, il le renvoyait même assez rondement : « Je connais mieux, lui disait-il, votre affaire avec votre dossier qu'avec toutes les niaiseries que vous venez me raconter. »

Puis, au dernier moment, le matin de l'audience, avec un soin exceptionnel, il rédigeait ses conclusions : elles étaient d'une clarté lumineuse, écrites sans rature, d'une écriture toujours égale : « si l'affaire comportait une discussion sérieuse, les difficultés juridiques se déroulaient une à une pour en arriver à fixer les points sur lesquels le juge était appelé à statuer. Ces conclusions, dont il était jaloux jusqu'à la dernière minute et même quelquefois jusqu'au délibéré, restaient comme un modèle de science et d'habileté » (1).

Ajoutez à cela une merveilleuse faculté d'improvisation, servie par une mémoire impeccable. Il ne prenait jamais une note, même dans les procès les plus compliqués, tels que des procès de liquidation. Aussi ses répliques étaient-elles

(1) Serville. Discours de bâtonnat, 1902, p. 13.

étourdissantes d'à-propos, de vigueur et de verve.

Il entremêlait tout d'un esprit caustique, d'une ironie incisive, qui ne reculaient point toujours devant le genre « rosse ». Ses « mots » ont été innombrables et on en conserve toujours, au Palais, la mémoire.

Il apportait enfin à la défense des intérêts de ses clients une conviction absolue. Il était persuadé qu'il avait toujours pour lui la Raison et le Droit. Cette conviction était la source de ces envolées d'éloquence qui entraînaient à leur tour la conviction du juge, de cette émotion qu'il ressentait lui-même et dont il pénétrait irrésistiblement ses auditeurs, de cet acharnement aussi qu'il mettait à défendre les intérêts de ses clients et qui le rendaient parfois ombrageux et nerveux à l'égard de ses contradicteurs, de ses indignations encore lorsqu'il perdait un procès. On a, paraît-il, vingt-quatre heures pour maudire ses juges : il lui arrivait parfois de prolonger de beaucoup ce délai.

\*\*\*

Il est un côté de la vie de M<sup>e</sup> Ebelot qui, quoiqu'il ne nous intéresse spécialement pas en cette fête judiciaire, ne peut pourtant être passé sous silence : c'est son passage à la mairie de Toulouse.

M<sup>e</sup> Ebelot avait été républicain sous l'Empire.

Encore tout jeune, à Saint-Gaudens, il se réunissait, avec quelques amis, pour lire religieusement avec eux *Les Châtiments*, dont ils avaient fait venir un exemplaire en France, en fraude de la douane, caché dans un fromage de Hollande. Ces jeunes gens se donnaient rendez-vous tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, se lançant d'amicales invitations, dont le libellé nous trahit la cordiale simplicité de ces réunions. Elles étaient ainsi conçues : « Vous êtes invité à venir entendre la lecture des *Châtiments*. Il y aura des châtaignes et du feu. »

C'est dans ce petit club, où ces jeunes gens, mécontents, comme toujours, du présent, aspiraient ardemment vers un ordre politique nouveau, c'est en écoutant les injures de Hugo qu'Ebelot prit l'amour passionné de la liberté et de la République, la haine de l'Empire et du doux rêveur qu'était son chef.

Néanmoins, sous l'Empire, Ebelot ne fit pas de politique militante. Il se consacra uniquement à son labeur d'avocat, se préoccupant avant tout d'assurer l'existence des siens.

C'est ce souci de sa famille, cet amour de ses enfants qui l'empêcha, plus tard, de se lancer dans le tourbillon de notre politique nationale, où nous ne doutons pas qu'il eût conquis un rôle important.

Après le 4 septembre, il avait été élu conseiller municipal de Toulouse. Notre département fut alors gouverné par un préfet célèbre, Armand Duportal, dont la violence révolutionnaire, qui, plus tard, devait l'amener jusqu'à l'insurrection de la Commune, effrayait tous les hommes d'ordre.

Les élections à l'Assemblée nationale approchaient et tous les esprits modérés se demandaient avec anxiété si le succès n'allait pas couronner les efforts des révolutionnaires.

M<sup>e</sup> Jacques Piou, dont le talent d'avocat était alors dans tout son éclat et dont la carrière politique commençait, proposa à son confrère Ebelot de faire avec lui une liste commune, groupant tous les hommes d'ordre, conservateurs et républicains, et assurant, par cette coalition opportune, la défaite des révolutionnaires. Ebelot était indécis : une nuit, se promenant dans nos rues solitaires avec Piou, il faillit se laisser convaincre : il avait même presque consenti lorsqu'il arriva devant sa maison. Tout à coup, levant les yeux, il vit la lueur de la veilleuse qui éclairait la chambre de ses enfants ; il eut un moment d'angoisse, puis, au bout d'un instant, un peu triste comme celui qui abandonne un rêve tentant : « Cette veilleuse, dit-il, se retournant vers Piou, me rappelle mon devoir, mon premier devoir ; il y a, là-haut, des existences

qui comptent sur moi, sur mon travail régulier ; je n'ai pas le droit de me lancer dans une aventure et de compromettre leur avenir. »

M<sup>e</sup> Ebelot ne devait s'occuper que de notre politique locale.

Ses éminentes qualités ne tardèrent pas à lui faire prendre, au milieu de ses collègues du Conseil municipal, une place hors de pair. C'est lui qui, au moment de la Commune, fut, au sein du Conseil, l'âme de la résistance et montra qu'il avait toutes les qualités d'un chef.

Aussi M. Thiers, qui ne l'avait vu qu'une fois et qui n'en était pas moins resté frappé de sa vigueur intellectuelle, le nomma-t-il bientôt maire de Toulouse. Il eut pour adjoints ses amis Constans, Bességuier et Bibent.

A la mairie, Ebelot se montra ce qu'il avait toujours été : une personnalité.

Dominant de haut tout ceux qui l'entouraient par sa valeur, sachant assumer toutes les responsabilités, ne reculant pas devant l'ouvrage, n'abandonnant jamais un ami, couvrant toujours ses subordonnés, il entendait être strictement obéi. En lui on sentait le maître, amoureux de l'ordre et du travail bien fait, allant tout droit sans guère se soucier des opinions de la majorité, se pliant sans doute aux discussions du Conseil, mais ne pouvant souffrir les embarras des brouillons ou les observations des niais.

C'est lui qui, un jour, en séance, dit, avec son impertinence hautaine, aux conseillers qui parlaient, ainsi qu'il arrive trop souvent dans une assemblée, tous à la fois : « Allons, messieurs, calmez-vous : on croirait que vous voulez sauver le Capitole », et qui répondit, une autre fois, à un conseiller, qui disait que, dans son quartier, on se plaignait d'un embarras de voirie : « Vous croyez ? » -- « Mais oui, monsieur le Maire, le bruit en est parvenu à mes oreilles. » -- « Vous devez les avoir bien longues ! »

Si certains ont pu se plaindre d'avoir été victimes de son esprit cinglant, si d'autres ont pu parfois protester contre la discipline qu'imposait ce dominateur, tout le monde a reconnu que cette autorité, dont il se garda de laisser en ses mains diminuer les prérogatives, jamais il ne l'exerça que pour des causes qui lui parurent justes, jamais dans un intérêt personnel, jamais dans un intérêt de parti.

Car c'est une des caractéristiques de M<sup>e</sup> Ebelot : il fut tout le contraire d'un sectaire, c'est-à-dire de l'homme qui fait passer avant toutes choses les intérêts de son parti, avant même la Justice.

M<sup>e</sup> Ebelot était, au contraire, un libéral sincère. Nous en avons pour preuve le refus obstiné qu'il opposa à ceux qui voulaient lui faire interdire la sortie des processions.

Evidemment sa conduite ne pouvait plaire à tous. Attaqué par l'opposition de droite parce que républicain, attaqué par les radicaux parce que trop modéré, il devait fatalement succomber. Il fut enfin renversé par cette coalition des extrêmes et Toulouse, pour n'avoir point voulu se soumettre à la sage autorité de cet homme de caractère, tomba pour longtemps sous le joug des médiocrités.

\*\*

Il faut d'ailleurs reconnaître qu'Ebelot n'avait rien du type courant et bas du politicien qui réussit.

Au lieu de présenter une imperturbable bonne humeur et une perpétuelle insouciance, il était sensible à la moindre critique, se cabrait au moindre coup d'épingle et se tourmentait de l'accusation la plus stupide.

Trop sensible et trop honnête, il était aussi trop loyal. Incapable de déguiser sa pensée, de l'abaisser au niveau intellectuel de la foule, incapable de louvoyer surtout afin d'assurer sa réélection, il ne pouvait fatalement durer.

Dépourvu de toute ambition, une fois rendu à la vie privée, il cessa absolument de s'occuper de politique et ne fut que ce qu'il avait voulu seulement être, ce qu'il estimait plus beau que tout : un avocat.

Le seul honneur auquel il fut désormais appelé, fut celui du bâtonnat, auquel il fut élu quatre fois en deux reprises différentes : en 1877 et 1879, en 1897 et 1898.

Il n'eût pourtant tenu qu'à lui d'être appelé à d'autres honneurs. Au temps où ses amis opportunistes étaient au pouvoir, alors qu'il était encore maire de Toulouse, un jour, une dépêche du garde des sceaux lui fut apportée dans son cabinet du Capitole. Il l'ouvrit, sourit légèrement et rédigea, sans une minute d'hésitation, la réponse qu'il fit de suite envoyer.

— « Qu'est-ce ? lui demanda un ami.

— « On m'offre d'être procureur général à la Cour de Paris. »

— « Eh bien, qu'avez-vous répondu ? »

Il accentua encore plus sa moue dédaigneuse :

— « J'ai refusé ! »

\*\*\*

En achevant le récit des mille incidents de cette vie, que beaucoup connaissaient déjà, je m'en voudrais de ne point soulever un peu devant vous le voile dont il enveloppait jalousement sa vie plus intime.

Sans doute tout le monde pouvait supposer que le travail en absorbait la plus grande partie.

Ce n'était que vérité : il y consacrait ses jour-

nées et une partie de ses nuits, mais il sut néanmoins toujours se réserver quelques instants pour des études plus désintéressées. Elles étaient un besoin de son esprit curieux et épris de beauté : elles contribuèrent à lui donner cette culture générale si complète, si large et si compréhensive qui lui permettait de traiter tous sujets de façon supérieure et d'émouvoir les fibres secrètes des cœurs.

Il connaissait à fond toute notre littérature classique, tous nos poètes dont il aimait à citer, de temps en temps quelques vers ; il avait surtout pour Lamartine une véritable passion. C'était pour lui le poète chéri dont il était capable de réciter par cœur une foule d'œuvres, dont il cultivait la mémoire avec un soin pieux, achetant de suite tous les ouvrages qui pouvaient paraître sur lui.

En histoire aussi, il se passionnait pour certaines figures, qui impressionnaient sa sensibilité ou son imagination, et, à côté de Lamartine, c'était d'un véritable culte qu'il entourait Saint-Augustin, Richelieu, la douce Lavallière ou Napoléon.

Littérature et histoire, telles étaient les deux grandes compagnes de son esprit et il est aisé de comprendre quel charme et quel intérêt en prenaient ses causeries.

Certes, cet aristocrate de goûts se livrait peu ; ainsi que me l'écrivait un de ses intimes, il n'était pas banal en amitié : mais, à ses amis, avec quel cœur et quelle fougue il se donnait ! Avec eux, il se montrait tel qu'il était, vivant beaucoup en lui-même et très peu en contact avec les humains, très spiritualiste et, vers la fin de sa vie, presque chrétien, ayant surtout une suprême horreur de tout ce qui était petit, mesquin ou bas. Avec eux, il laissait pétiller son esprit, un esprit sobre et lumineux, non l'esprit vide des mots, mais l'esprit des idées. C'était alors le causeur incomparable, ayant le trait, la verve, l'entrain et la passion aussi.

Ses amis, avec quel plaisir il aimait à les recevoir dans son château de Marignac, dans cette belle bibliothèque aux hautes boiseries Louis XIII, qu'il avait arrangée lui-même avec le soin jaloux d'un bibliophile et la sûreté de goûts d'un artiste, d'où l'on avait une vue incomparable sur les Pyrénées et où sa grande joie était de venir passer ses mois de vacances dans le repos et dans le calme.

C'est à Marignac, au milieu des montagnes qui avaient vu son enfance, au milieu d'œuvres d'art et de livres aimés, qu'il comptait bientôt se retirer, abandonnant définitivement le Palais et Toulouse, suivant l'exemple de son ami

M<sup>e</sup> Pillore, qui, en pleine vigueur, s'en était allé habiter la campagne.

Malheureusement la mort inexorable, le 20 août 1902, vint, après une très courte maladie, le frapper, comme si elle n'eût point voulu permettre au grand laborieux de se reposer à la fin de sa vie, même un seul instant.

\*\*\*

Mais la mort a eu beau l'abattre, elle n'a pu réussir à le faire disparaître. Il vit encore dans ses deux fils, que notre barreau a la joie de posséder dans son sein.

Il vit aussi dans la mémoire de tous ceux qui l'ont admiré. Dans la conversation de nos aînés, nous autres, jeunes stagiaires, nous avons appris à le connaître et, s'il fallait d'un mot résumer l'idée que nous sommes arrivés à nous faire de ce grand vieillard aux larges épaules, à l'intelligence si puissante et à la parole si redoutable, si fidèle ami, mais si dangereux adversaire, nous ne saurions en choisir d'autre que celui que son grand ami, le premier président de Saint-Grèze lui donnait comme surnom :

« ROBERT ».

..